

**Conditions générales KINEPOLIS Movie Club Amnéville, Amphithéâtre, Belfort, Brétigny-sur-Orge, Lomme, Nancy, Nîmes, Mulhouse, Thionville, Saint-Julien-les -Metz, Waves.**

#### Article 1 Généralités

1.1 Dans les présentes conditions de Movie Club, un service de Kinopolis France SA, les termes ci-dessous reçoivent la signification suivante :

- Membre : la personne physique majeure ou la personne physique bénéficiant de l'autorisation d'un de ses parents ou de son tuteur légal, ayant un domicile principal valable en France, qui a contracté une Adhésion avec Kinopolis. Adhésion : le contrat entre Kinopolis et le Membre pour assister à des Projections de films dans les cinémas Kinopolis Amnéville, Amphithéâtre, Belfort, Brétigny-sur-Orge, Lomme, Nancy, Nîmes, Mulhouse, Thionville, Saint-Julien-les -Metz et Waves.
- Contre une cotisation mensuelle sous les conditions telles que décrites ci-après, également appelé « Movie Club ».
- Cotisation adhérente : la cotisation mensuelle payée par le Membre pour bénéficier des avantages de Movie Club. Cette cotisation est due au début de l'Adhésion et avant chaque mois dans lequel l'Adhésion est prolongée.
- Kinopolis France SAS : la société anonyme établie 1 Rue du Château d'Isenghien, 59160 Lomme, TVA FR 20399716083, ci-après également dénommée « Kinopolis ».
- Projection de film : toute projection régulière dans le cinéma Kinopolis choisi au moment de l'enregistrement ainsi que l'ensemble des cinémas Kinopolis en France proposant Movie Club, dont sont exclus : les projections privées, les marathons de films, opéras, ballets, concerts ou autres événements pour lesquels un ticket ordinaire n'est pas valable (y compris, mais sans s'y limiter, Horror Night, Matinées Magiques, Kultissime, MangaK, Séance Super Fan, Just chill, etc.). Les Suppléments éventuels ne sont pas inclus.
- Movie Club (carte) : la carte personnelle numérique, émise par Kinopolis comme preuve d'Adhésion et servant d'identification du Membre.
- Ticket de cinéma : le ticket de cinéma qui donne droit à une (1) Projection de film dans le cinéma choisi au moment de l'enregistrement ainsi que l'ensemble des cinémas Kinopolis en France proposant Movie Club, dans le cadre de l'Adhésion et en échange du paiement des Cotisations adhérents.
- Supplément : les frais qui ne sont pas inclus dans l'Adhésion et qui doivent être payés séparément par le Membre. Il y a par exemple des Suppléments pour HFR, 3D, Espace Cosy, Laser Ultra, 4DX, ScreenX, Imax ou autre. Vous trouverez un aperçu complet de ces Suppléments et de leurs prix sur le site web de Kinopolis.

1.2 L'Adhésion est également soumise au règlement intérieur du cinéma Kinopolis visité. Ce règlement intérieur se trouve sur le site web de Kinopolis. Si une disposition du règlement intérieur est contraire à une disposition des présentes conditions, les présentes conditions s'appliquent.

1.3 Kinopolis se réserve le droit de modifier unilatéralement ces conditions. Kinopolis en informe le Membre par e-newsletter au minimum un mois avant la prise d'effet de la modification et envoie un nouvel exemplaire des conditions au Membre. Kinopolis peut en outre partir du principe que le Membre informera Kinopolis des éventuels changements d'adresse e-mail conformément à l'article 9.

En cas de modifications préjudiciables au Membre, ce dernier peut, s'il le souhaite, mettre fin gratuitement à l'Adhésion dans la période susmentionnée d'un mois, la résiliation prenant effet à la date d'entrée en vigueur de la modification. Le Membre peut exercer ce droit conformément à l'article 5.2. Si le Membre ne résilie pas l'Adhésion dans la période susmentionnée, il/elle est présumé(e) accepter les nouvelles conditions.

1.4 Kinopolis se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au système Movie Club sans indication de motif, à condition de respecter un délai de préavis raisonnable et que les abonnements en cours restent valables jusqu'à leur échéance.

**Article 2 Enregistrement Movie Club à Amnéville, Amphithéâtre, Belfort, Brétigny-sur-Orge, Lomme, Nancy, Nîmes, Mulhouse, Thionville, Saint-Julien-les -Metz, Waves.**

- 2.1 Pour pouvoir utiliser Movie Club, le Membre doit d'abord créer un compte Mon Kinopolis.
- 2.2 Le Membre complète ensuite le formulaire d'enregistrement Movie Club en ligne avec ses données de paiement et effectue le paiement. Dès que ce paiement a été effectué correctement, le Membre reçoit une confirmation de l'inscription et la carte Movie Club est activée.
- 2.3 Le Membre doit être âgé de minimum dix-huit (18) ans ou bénéficier de l'autorisation de l'un de ses parents ou de son tuteur légal, et avoir son domicile principal en France, pour pouvoir contracter une Adhésion.
- 2.4 Kinopolis se réserve le droit de refuser une Adhésion, notamment, mais sans s'y limiter, aux personnes avec qui une Adhésion a été résiliée précédemment conformément à l'article 5.3 des présentes conditions générales.
- 2.5 Kinopolis se réserve le droit de bloquer l'Adhésion pour une période déterminée ou de le résilier définitivement si le Membre ne respecte pas les présentes conditions générales. Dans ce cas, Kinopolis ne sera redevable d'aucun remboursement ni dédommagement.

#### Article 3 Règles Movie Club

- 3.1 La carte Movie Club est strictement personnelle et n'est pas transférable. Une carte Movie Club comprend le nom du Membre.
- 3.2 La carte Movie Club est valable dans le complexe Kinopolis en France choisi au moment de l'enregistrement ainsi que l'ensemble des cinémas Kinopolis en France proposant Movie Club.
- 3.3 En payant les Cotisations adhérents, le Membre reçoit chaque mois un (1) Ticket de cinéma pour une Projection de film (hors Suppléments éventuels). Le Ticket de cinéma a une durée de validité de 6 mois après l'émission.
- 3.4 Le Membre peut acheter des tickets supplémentaires pour une Projection de film à tarif préférentiel, comme mentionné sur le site web Kinopolis, pour lui-même et/ou pour son accompagnant. Le Membre doit toujours être présent personnellement à la Projection de film lors de l'utilisation de ses tickets.
- 3.5 Au maximum deux (2) Tickets de cinéma, ou un (1) Ticket de cinéma et un (1) ticket à tarif préférentiel conformément à l'article 3.4, ou deux (2) tickets à tarif préférentiel conformément à l'article 3.4 peuvent être utilisés par Projection de film. Si le Membre souhaite plus de tickets pour une Projection de film, il/elle paie le prix normal affiché sur le site web à partir du troisième ticket.
- 3.6 Pour les Projections de films pour lesquelles des Suppléments sont applicables, par exemple pour HFR, 3D, Espace Cosy, Laser Ultra, 4DX, Imax, ScreenX ou autre, le Membre doit les payer séparément à la caisse, en ligne ou au distributeur de tickets.
- 3.7 Pour chaque Projection de film à laquelle il/elle veut assister, le Membre est tenu de commander un ticket au cinéma Kinopolis où se déroule la projection. Cela peut se faire via les canaux officiels permettant d'acheter des tickets Kinopolis, y compris, sans s'y limiter, le site web de Kinopolis, l'application mobile Kinopolis, le distributeur de tickets, la caisse du cinéma, etc.
- 3.8 Si plus aucun ticket n'est disponible pour la Projection de film visée, par exemple parce que tous les tickets pour cette Projection de film ont été vendus, le Membre ne peut pas invoquer une non-exécution d'une obligation de Kinopolis.
- 3.9 Le Ticket de cinéma et/ou le ticket à tarif préférentiel conformément à l'article 3.4 est uniquement valable au porteur et membre du Movie Club. L'accès à la Projection du film peut être refusé si le Membre ne peut présenter sa carte Movie Club valable et un justificatif d'identité.
- 3.10 Il est expressément interdit au Membre de revendre les Tickets de cinéma, les tickets à tarif préférentiel conformément à l'article 3.4 et/ou autres tickets émis via le Movie Club.
- 3.11 Sur présentation de la carte Movie Club, le Membre bénéficie (i) d'une réduction de -5% (hors alcool, boissons chaudes et produits non alimentaires) vendus dans la Boutique Kinopolis et (ii) d'offres spécifiques dans la Boutique Kinopolis Cette réduction n'est pas cumulable avec les autres réductions ou promotions. Attention : cette réduction n'est pas valable dans les restaurants et bars du complexe Kinopolis ni dans les distributeurs automatiques et machines à café.
- 3.12 Le Membre a le droit de renoncer à l'Adhésion, sans paiement d'une amende et sans indication du motif, et ce, dans un délai qui expire 14 jours civils après la réception de la confirmation de l'Adhésion par Kinopolis. Pour exercer ce droit de révocation, le Membre doit en informer Kinopolis par une déclaration explicite exprimant sa volonté de se rétracter (par exemple envoyée par e-mail à [movieclub.fr@kinopolis.com](mailto:movieclub.fr@kinopolis.com)). Pour ce faire, le Membre peut aussi utiliser le formulaire type de révocation dûment complété qui est disponible via la FAQ sur le site web. Si le Membre utilise la carte Movie Club dans les 14 jours suivant son achat et la résilie dans le délai prescrit, il paie un montant égal à la différence entre les tarifs préférentiels et les tarifs pleins en vigueur dans le cinéma concerné.

#### Article 4 Durée de l'Adhésion

- 4.1 L'Adhésion prend effet le jour du premier paiement et est contractée pour une période indéterminée de minimum 6 mois complets, sauf dispositions des articles 5.3 et 6.2.
- 4.2 Après la période susmentionnée de 6 mois complets, le Membre peut résilier l'Adhésion de la manière décrite aux articles 5.1 et 5.2.

#### Article 5 Résiliation ou suspension de l'Adhésion

- 5.1 Une Adhésion peut être résiliée en respectant la période d'Adhésion minimale de 6 mois complets. Dans ce cas, la résiliation prend effet le dernier jour de la période en cours pour laquelle les Cotisations adhérents ont été payées.
- 5.2 La résiliation de l'Adhésion peut uniquement se faire en ligne via le compte Mon Kinopolis du Membre. De plus amples informations sont disponibles dans la rubrique FAQ du site Kinopolis.fr. Le simple fait de ne pas payer les Cotisations adhérents ne constitue pas une résiliation.

5.3 Kinopolis se réserve le droit de mettre fin immédiatement à l'Adhésion ou de la suspendre, sans être redevable du moindre remboursement ou dédommagement, si le Membre :

- A fourni des données erronées ;
  - Commet une fraude dans l'utilisation de la carte Movie Club. On entend notamment par fraude : l'utilisation d'une carte Movie Club prêtée, perdue, volée ou copiée et la collaboration aux actes susmentionnés ; la revente conformément à l'article 3.10 ; l'utilisation de la carte Movie Club à des fins lucratives ;
  - Ne respecte pas les présentes conditions générales ou le règlement intérieur du cinéma Kinopolis fréquenté ;
  - N'a pas satisfait à temps à l'obligation de paiement décrite à l'article 7 (y compris en cas de contestation d'une transaction).
- 5.4 Si l'Adhésion est résiliée et si la période d'Adhésion minimale de 6 mois n'est pas encore écoulée, le Membre paie un dédommagement à concurrence de la période d'Adhésion minimale restante, à l'exception d'une résiliation sur base de l'article 1.3/6.2. Le Membre n'a pas droit à la restitution des Cotisations adhérents déjà payées.
- 5.5 Après résiliation de l'Adhésion, tous les avantages/réductions liés à Movie Club prennent fin. Les Tickets de cinéma déjà disponibles et obtenus de manière légitime restent valables pendant leur période de validité.

#### Article 6 Prix

- 6.1 Le prix (mensuel) de l'Adhésion est mentionné sur le site web de Kinopolis.
- 6.2 Kinopolis se réserve le droit de modifier le prix de l'Adhésion. Kinopolis en informe le Membre par e-newsletter au minimum un mois avant la prise d'effet de la modification de prix. Ensuite, s'il le souhaite, le Membre peut mettre fin gratuitement à l'Adhésion à la date d'introduction de la modification de prix en le résiliant dans la période susmentionnée d'un mois. Le Membre peut exercer ce droit conformément à l'article 5.2. Si le Membre ne résilie pas l'Adhésion dans la période susmentionnée, il/elle est présumé(e) accepter le nouveau prix.

#### Article 7 Paiement

- 7.1 Les Cotisations adhérents sont dues mensuellement et sont exclusivement payées par prélèvement automatique, à l'exception du premier mois. Celui-ci doit être payé en ligne avec le moyen de paiement choisi tel qu'indiqué sur la page d'inscription. Via son compte Mon Kinopolis, le Membre peut sélectionner plusieurs moyens de paiement. Il n'est pas possible de payer les Cotisations adhérents à la caisse d'un cinéma Kinopolis. Le compte bancaire avec lequel le Membre effectue le paiement de la première mensualité sera utilisé par Kinopolis pour le prélèvement des mensualités suivantes des Cotisations adhérents. Par le paiement de la première mensualité, le Membre autorise Kinopolis à procéder (par l'intermédiaire d'un tiers engagé par Kinopolis ou non) au prélèvement mensuel des Cotisations adhérents.
- 7.2 Le Membre peut modifier à tout moment le moyen de paiement choisi via son compte Mon Kinopolis.
- 7.3 Si le moyen de paiement principal est refusé ou n'est plus disponible, Kinopolis se réserve le droit de débiter les Cotisations adhérents à partir d'autres moyens de paiement liés au compte du Membre.
- 7.4 Le prélèvement mensuel est initié le même jour du mois que le premier paiement du Membre.
- 7.5 Si pour une raison quelconque, le prélèvement ne peut pas être effectué à la date susmentionnée, Kinopolis en informera le Membre par e-mail. Dans ce cas, Kinopolis se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin ses à obligations dans le cadre de l'Adhésion et de désactiver la carte Movie Club.

#### Article 8 Service client

- 8.1 En cas de plaintes, questions ou problèmes concernant l'achat de la carte Movie Club, Kinopolis conseille à son Membre de consulter d'abord la FAQ sur le site web de Kinopolis, où se trouvent les réponses aux questions les plus fréquentes. Par ce biais, le Membre peut également s'adresser à Kinopolis. Pour toute question ou réclamation, le Membre peut aussi utiliser l'adresse email de Kinopolis : [movieclub.fr@kinopolis.com](mailto:movieclub.fr@kinopolis.com).
- 8.2 Si le Membre n'est pas satisfait de la manière dont Kinopolis avait traité sa plainte, il a la possibilité de saisir l'Association Nationale des Médiateurs (ci-après « l'ANM »). Pour soumettre son litige au médiateur, le Membre peut (i) remplir le formulaire sur le site Internet de l'ANM ([www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)) (ii) envoyer sa demande par courrier simple ou recommandé à ANM Consommation, 2, rue de Colmar, 94300 Vincennes, toujours accompagné des documents étayant sa demande. Le Membre peut aussi s'adresser à la plate-forme en ligne de « [Résolution extrajudiciaire des litiges](#) » afin de régler la plainte de façon extrajudiciaire. Le Membre peut utiliser l'adresse email suivante de Kinopolis : [movieclub.fr@kinopolis.com](mailto:movieclub.fr@kinopolis.com).

#### Article 9 Données du client

Le Membre informera immédiatement Kinopolis de toute modification de ses données, comme les changements de nom, d'adresse e-mail ou de numéro de compte bancaire. Les modifications de ces données peuvent exclusivement être transmises via Mon Kinopolis.

#### Article 10 Engagement de tiers

Kinopolis a le droit de faire appel à des tiers dans l'exécution de l'Adhésion.

#### Article 11 Responsabilité et force majeure

- 11.1 Kinopolis n'est pas responsable du préjudice causé par le fait que Kinopolis se soit basé sur des données inexactes et/ou incomplètes fournies par ou au nom du Membre.
- 11.2 Si Kinopolis est responsable d'un préjudice, il est uniquement responsable du préjudice direct subi par le Membre en conséquence d'un manquement et/ou d'un acte illégitime imputable à Kinopolis. La responsabilité totale dans le cadre de l'Adhésion ne dépassera jamais les Cotisations adhérents mensuels de douze (12) mois.
- 11.3 Kinopolis n'est jamais responsable des dommages consécutifs, notamment les dommages purement patrimoniaux, le manque à gagner et les dommages immatériels.
- 11.4 La limitation de responsabilité figurant dans cet article ne s'applique pas en cas d'intention ou d'insouciance délibérée de Kinopolis.
- 11.5 En cas de non-exécution d'une obligation, Kinopolis peut invoquer la force majeure. Il est en tout cas question de force majeure si une Projection de film ne peut pas se faire en raison d'une panne technique ou d'électricité.

#### Article 12 Droit applicable

Cette Adhésion est soumise au droit français.

#### Déclaration de confidentialité

En tant que responsable du traitement des données à caractère personnel, Kinopolis traite les données à caractère personnel du Membre d'une manière correcte et consciencieuse, et toujours conformément à la réglementation en vigueur sur le respect de la vie privée. Kinopolis traite ces données à caractère personnel à des fins et pour des motifs juridiques décrits dans sa Politique de Protection de la Vie Privée figurant sur le site web de Kinopolis. Le Membre trouvera également ici de plus amples informations sur le type de données à caractère personnel qui sont traitées, la durée de conservation des données, le profilage et le transfert de données. Le Membre a le droit de s'opposer à certains traitements mentionnés dans la Politique de Protection de la Vie Privée. Le Membre a également droit à la consultation, la correction, l'effacement et la portabilité de ses données à caractère personnel, ainsi que le droit d'obtenir la limitation du traitement dans certains cas décrits dans la Politique de Protection de la Vie Privée. Le Membre peut exercer tous les droits susmentionnés via son compte Mon Kinopolis. Si le Membre a d'autres questions relatives aux données personnelles et leur traitement, il peut adresser une demande par e-mail à l'adresse [mesdonneesperso@kinopolis.fr](mailto:mesdonneesperso@kinopolis.fr).